

MAÎTRE D'OUVRAGE



VAL D'ERDRE PROMOTION  
6 Rue de Thessalie - BP 4439  
44241 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX

SUCE SUR ERDRE (44240)  
" 308, Grande Rue "

GEOMETRE - EXPERT



AGEIS  
3, rue de la Planchonnais  
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE  
Tél : 02.51.85.02.03  
Email : info@ageis-ge.fr

PLAN DE VENTE

Lot n°1

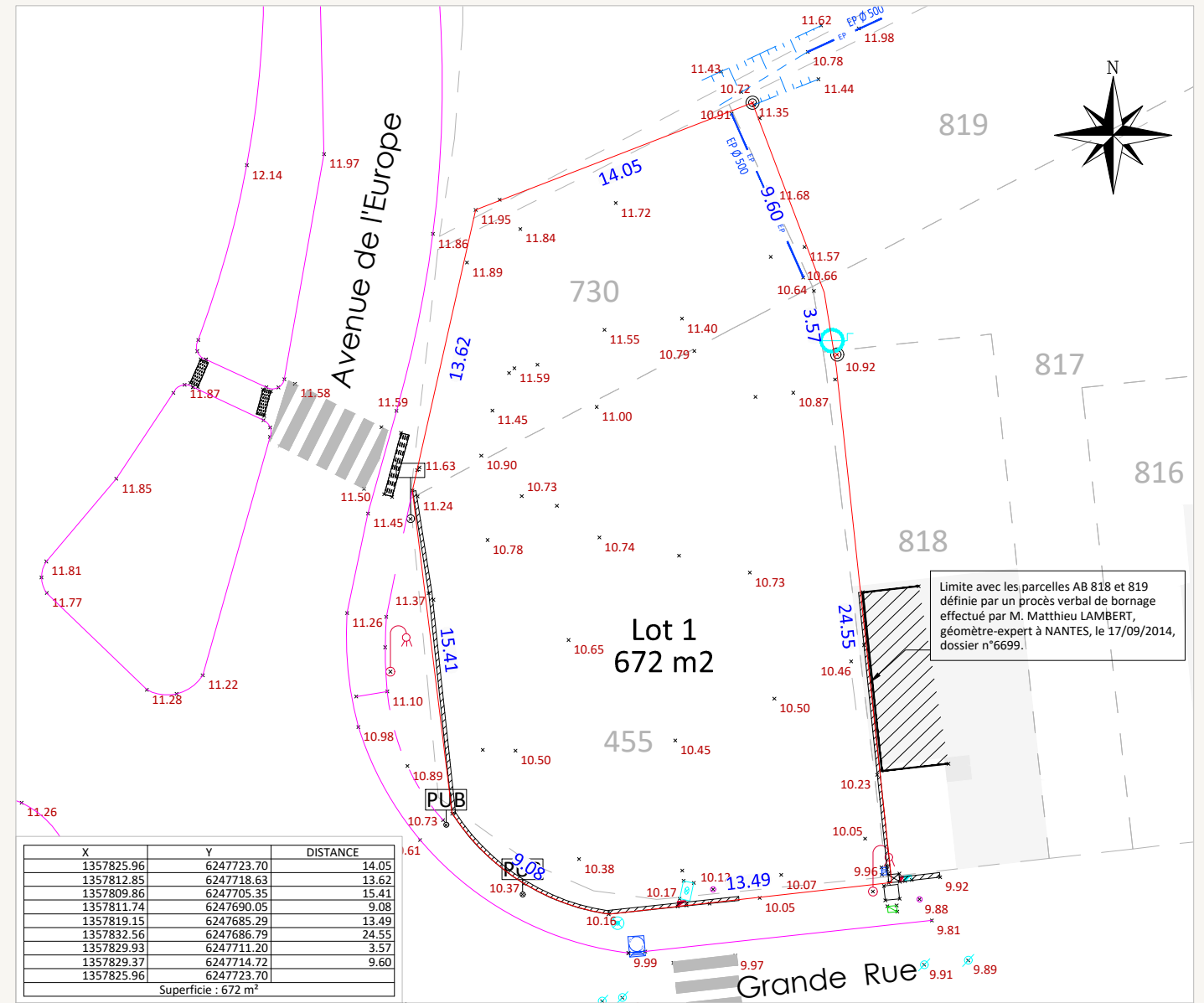
Plan de Situation (sans échelle)



Plan de Localisation (sans échelle)



Surface	672 m <sup>2</sup>
Cadastre	AB 455 et 730
Servitude	NON
Dossier	17213-FONCIER



Rattachement planimétrique: RGF93 CC47

Echelle: 1/300

Rattachement altimétrique: IGN69

Date d'édition: 14/09/2018

LEGENDE

	Périmètre		Cote altimétrique (terrain naturel)		Chambre L1T
	Cote périmétrique		Puits		Lampadaire
	Mur		Regard EU		Plaque non identifiée
	Clôtures		Canalisation EP		Bande pododactile
	Fossé		Avaloir		Panneau PUB
	Talus		Compteur AEP		
	Borne Existante		Coffret EDF		

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
7. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.